



Association Calédonienne de Labellisation Biologique

Procès-verbal
Assemblée Générale Ordinaire
Samedi 27 avril 2024 – de 09h00 à 16h00
Mairie de Farino

Présents et représentés : 124 voix pour 81 personnes présentes

Déroulé de la journée :

1. Introduction de la journée par le Conseil d'Administration (CA) à 9h
2. Présentation des comptes 2023
 - Présentation du rapport financier de l'association par Frédéric Pratelli, trésorier de l'association
 - Présentation de la synthèse du commissaire aux comptes par Grégory Serme, OCEA
 - Présentation du rapport du commissaire aux comptes (comptes annuels et conventions réglementées)
 - Résolution soumise au vote : approbation et affectation du résultat en report à nouveau
3. Présentation du rapport moral 2023
 - Présentation générale de l'activité 2023 par Franck Soury-Lavergne, président de l'association
 - Ateliers tournants avec l'équipe salariée pour présentation plus précise des différentes activités
 - Résolution soumise au vote : approbation du rapport d'activités 2023
4. Projection sur 2024
 - Présentation du budget prévisionnel 2024 par Alizée Bonnet, directrice de l'association
 - Résolution soumise au vote : adoption du BP 2024
 - Présentation du tiers sortant du CA et des candidats à leur remplacement
 - Résolution soumise au vote : renouvellement partiel du CA

REPAS (12h00-13h30)

5. Ateliers de réflexion sur les perspectives pour l'association, restitution et clôture pour 16h

1. Introduction de la journée par le Conseil d'Administration (CA)

Le président M. Franck SOURY-LAVERGNE ouvre les travaux de la 15^{ème} Assemblée Générale Ordinaire en remerciant l'ensemble des membres et partenaires de l'association. A ce titre la Chambre d'Agriculture et de la Pêche, représentée par son président M. Jean-Christophe Niaoutou, prend la parole pour féliciter l'association pour son travail et rappeler le soutien de la CAP-NC au développement de l'agriculture biologique.

2. Présentation des comptes 2023

Le bilan financier de l'association est présenté par son trésorier M. Frédéric Pratelli. Sur 2023 les ressources ont augmenté par rapport à 2022 notamment due à une hausse de subvention octroyée par la province Nord (+2MF). Malgré tout, la trésorerie a diminué de -47% face aux dépenses de l'association et en partie car jusqu'à la fin du premier trimestre 2024 la subvention 2023 de la province des îles n'avait pas été versée. Si l'association n'est aujourd'hui plus en danger immédiat de cessation de paiement comme cela a été le cas début 2024, sa trésorerie reste préoccupante, et dépendante des octrois et versements de subventions. Des coupes budgétaires ont été réalisées pour palier cela sur les derniers mois comme au niveau du loyer, et 2 postes salariés financés avec des ressources supplémentaires exceptionnelles temporaires n'ont pas été remplacés (2^{ème} animatrice province Nord et chargée de mission sous PROTEGE). A côté d'autres sources de financement sont activement recherchées.

M. Grégory Serme, Commissaire aux Comptes de l'association, complète en expliquant que les fonds dédiés ne sont plus justifiés car il a été décidé de les reprendre au compte de résultat. Ce changement a généré un produit qui contribue grandement au



Association Calédonienne de Labellisation Biologique

bénéfice de l'exercice 2023 (résultat positif de +7MF au lieu de 0,4MF sans cette opération). L'association est donc actuellement en positif mais sa situation financière reste fragile (plus de détails dans le rapport financier 2023). Les partenaires financiers sont remerciés pour leur soutien et encouragés à le maintenir. Le sujet du projet de réforme du RUAMM qui aurait un impact direct sur les cotisations sociales et donc la masse salariale de l'association est également évoqué.

Suite à ces présentations le Président propose au vote la résolution suivante :

Résolution 1 : approbation du bilan financier 2023 avec affectation du résultat en report à nouveau

0 voix contre – 124 voix pour - 0 abstention

3. Présentation du rapport moral 2023

L'activité 2023 a été détaillée par petits groupes tournants par les salariés de l'association pour ce qui est de l'activité de la coordination ainsi que de l'animation dans chaque province (ces données sont disponibles dans le rapport d'activités 2023). En plénière le sujet des départs salariés sur 2023 est discuté. Au-delà de la clôture programmée des postes animation province Nord et chargée de mission précédemment évoqués dans ce procès-verbal, un éclaircissement sur les raisons du départ du directeur en Septembre 2023 est demandé. Le Président explique la décision prise de ce départ, suite à des divergences de points de vue intervenues entre la direction et les administrateurs. Il regrette et s'excuse au nom du Conseil d'administration des conséquences de cette décision sur la vie associative de Bio Calédonia et notamment du manque de communication qui a pu suivre le départ du directeur, suite auquel le Bureau de l'association a dû assurer activement les impératifs de gestion quotidienne de l'association en lien avec l'équipe salariée. Le besoin d'une meilleure communication entre le Conseil d'administration/la direction et l'ensemble des adhérents, exprimé par une partie d'entre eux, est légitime et a bien été entendu. Il est proposé d'entériner des pistes d'amélioration sur ce sujet. Dans l'après-midi un atelier de réflexion sur la communication (notamment interne à l'association) est justement prévu. Ces pistes devraient permettre de reconstituer un lien de confiance entre adhérents/salariés /administrateurs. L'équipe salariée reconstituée début 2024 est présentée à l'issue de ces échanges sur le bilan 2023.

Suite à cela le Président propose au vote la résolution suivante :

Résolution 2 : approbation du rapport d'activité 2023

0 voix contre – 103 voix pour - 21 abstention

4. Projection sur 2024 :

La nouvelle directrice Mlle Alizée Bonnet présente le budget prévisionnel 2024 équilibré pour un montant de 42 700 000 F. Celui-ci sera amené à être modifié, notamment côté 'ressources', en fonction des retours officiels attendus des bailleurs quant aux demandes de subventions 2024 et à d'éventuelles autres sources de financement qui pourraient venir les compléter.

Suite à cette présentation le Président propose au vote la résolution suivante :

Résolution 3 : adoption du Budget Prévisionnel 2024

0 voix contre – 115 voix pour - 0 abstention

Par la suite il est annoncé le choix de M.Frédéric Pratelli, trésorier, de quitter le Conseil d'administration faute de temps pour pouvoir continuer à s'impliquer autant qu'il le voudrait. Il est aussi procédé à la présentation du tiers sortant du Conseil d'administration : Frédéric Dabomme (qui ne souhaite pas se représenter) ainsi que Myriam Gallois et Aaron Magnin (qui se représentent). 6 autres candidats se sont présentés un à un face à l'assemblée, pour 4 postes vacants/à renouveler.

Suite au vote procédé à bulletin secret entrent au CA lors de cette assemblée générale : Yoan Boewa (88 voix), Herwann Dohouade (73 voix) et Frédéric de Maneville (58 voix) sont élus pour 3 ans en remplacement du tiers sortant, ainsi que Myriam Gallois (56 voix) qui est renouvelée sur 2 ans pour la suite du mandat entamé par Frédéric Pratelli.



Association Calédonienne de Labellisation Biologique

Sur le temps du midi le CA renouvelé s'est réuni et a déterminé ensemble la composition de son Bureau : Franck Soury-Lavergne (Président) et Julia Wayenece (Vice-Présidente), tous deux reconduits, Frédéric De Maneville (Trésorier), Herwann Dohouade (Trésorier adjoint) (nouveaux entrants au CA), ainsi que Dominique Rebatel (Secrétaire) et Myriam Gallois (Secrétaire adjointe) (toutes deux reconduites). La composition du nouveau Bureau est partagée en plénière en début d'après-midi.

5. Ateliers de réflexion sur les perspectives pour l'association

Le Président M.Franck Soury-Lavergne annonce la volonté de travailler dans les mois qui viennent avec le CA reconstitué à l'adoption d'orientations prioritaires et d'un plan d'actions pour l'association pour les années à venir. Pour débiter ce travail les adhérents sont invités à participer cette après-midi d'AG à des ateliers de réflexion sur 4 sujets stratégiques pour l'association : le processus de labellisation, l'autonomisation des GL, la fidélisation des consommateurs ainsi que la communication (externe/interne). Les principales opinions suivantes sont ressorties de ces différents ateliers :



Association Calédonienne de Labellisation Biologique

A/ Processus de Labellisation

-Le constat de départ est que l'équipe salariée ainsi que les adhérents bénévoles et partenaires techniques du Comité de Conformité passent beaucoup de temps sur la gestion de la procédure de certification des produits issus des adhérents et n'en ont pas suffisamment pour travailler sur d'autres missions essentielles inscrites dans les Statuts de l'association comme la promotion du label ou le soutien à la mise en place de circuits de commercialisation et à la valorisation des produits certifiés. Or il y a un réel besoin à travailler pour organiser la commercialisation du bio, pour « passer à l'étape d'après » et répondre à certains défis comme celui de la mutualisation, du transport ou du manque de garantie de plus-value sur la vente des produits labellisés.

-Le sujet des producteurs labellisés dont les productions ne sont pas commercialisées est alors évoqué. En effet leur labellisation représente du temps investi par l'association, alors que le label peut sembler apporter pour ces producteurs à première vue moins d'intérêt que pour ceux qui commercialisent leurs productions en l'utilisant : un label sert normalement au consommateur à faire un choix avisé quant à ce qu'il achète (label=garant du respect de la norme océanienne d'agriculture biologique). Parmi ces producteurs certains aimeraient peut-être être en mesure de commercialiser leurs productions lorsque d'autres ne le souhaitent pas et recherchent davantage que la vente via le label, à s'inscrire dans une dynamique commune, ainsi qu'à apprendre et valoriser leurs bonnes pratiques.

-La question est de savoir si l'on peut identifier ces producteurs et les labelliser (même résultat in fine) en utilisant une procédure simplifiée, moins chronophage, sans pour autant perdre en rigueur (importance que tous se sentent intégrés à la même dynamique, peu importe par exemple les volumes de production de chacun, et que l'intérêt et l'image de l'association et de son label restent intactes). Il est suggéré que la procédure de labellisation pourrait être allégée pour le collègue réunissant les petits producteurs non professionnels et les producteurs ATF (moins d'un million de CA), ou bien par rapport aux circuits de commercialisation utilisés (procédure plus longue uniquement pour ceux qui ont besoin d'un RIDET pour vendre soit via des revendeurs ?, quitte à ce que le process de labellisation soit « renforcé » lorsqu'un producteur s'oriente/arrive sur un nouveau circuit de commercialisation exigeant un RIDET). C'est un sujet à discuter collectivement plus longuement.

-Une autre idée pour gagner du temps sur la procédure de labellisation est celle de la labellisation groupée de producteurs ayant des pratiques de production similaires ou étant géographiquement proches. C'est également un sujet à creuser ensemble davantage. Au-delà, un autre point est rappelé au cours de cet échange en atelier : la visibilité/traçabilité du label est obligatoire pour les productions labellisées commercialisées.

-Pour finir il est proposé qu'un groupe de travail, composé par exemple d'un représentant par GL, puisse être créé sur cette thématique pour en approfondir la réflexion et acter ensemble la position à adopter et actions à mener.

B/ Autonomisation des GL

-Après avoir recontextualisé les missions et les besoins de l'association (cf introduction atelier processus de labellisation), les adhérents ont pu s'exprimer sur le sujet de l'autonomisation des GL. Cela a permis de mettre en évidence que les contraintes varient et les besoins divergent beaucoup selon les GL (exemple contrainte de distance, de véhicule etc..).

-Différentes pistes ont été proposées, comme un binôme de référents par GL, davantage de formations à l'inspection voire des formations d'animation, ainsi que des check-lists pour les différentes étapes (préparation du GL, animation et restitution à l'équipe salariée) : de 1ers éléments prometteurs pour un début de réflexion sur ce sujet important.

C/ Fidélisation des consommateurs

-Il est important de rappeler que les adhérents consommateurs sont essentiels dans le processus de labellisation (le SPG). Ils ont un rôle à jouer lors de l'inspection et aussi au comité de conformité lors de l'attribution ou non d'un label. Ils sont également nos « représentants » à l'extérieur de Biocalédonia, que cela soit dans leur quotidien ou lors d'événements publics. Ils veillent naturellement à la bonne utilisation du label sur les points de vente et sur internet.



Association Calédonienne de Labellisation Biologique

- Pour autant, l'association constate chaque année que le nombre de consommateurs adhérents stagne ou diminue.
- Avec les adhérents consommateurs présents, ont été évoqués les travaux de groupe réalisés par le passé (2021 notamment), qui relevaient les raisons de leur adhésion, et les actions qu'ils souhaitaient mettre en place afin d'élargir leur rôle au sein de l'association.
- Afin de fidéliser ces deux groupes de consommateurs, plusieurs solutions ont été proposées. Par exemple, organiser des journées actions communes est une des actions ressorties, comme les demi-journées d'entraide auprès de producteurs en difficulté, action déjà réalisée dans certains groupes locaux.
- Il a été décidé qu'un document récapitulatif serait produit comprenant les différentes solutions, à l'attention des référents GL et des consommateurs adhérents pour qu'ils puissent s'en inspirer dans leurs différents GL.

D/ Communication (externe/interne)

- Le groupe est conscient que les salariés ont déjà des plans de charge costauds et qu'ils ne peuvent passer autant de temps qu'ils le souhaiteraient sur le volet communication : pour y pallier il est suggéré de faire appel à un/une stagiaire ou une mission de service civique sur le sujet (bénéfique pour la formation du jeune et à moindre coût pour l'association actuellement en contrainte budgétaire)
- L'un des outils de communication qui paraît le plus utile au groupe, à la fois en termes de communication externe comme interne, est la page Facebook de l'association. Il est proposé que l'équipe salariée puisse davantage faire appel aux GLs pour leur demander ce qu'ils souhaiteraient éventuellement y voir valorisé en termes d'activité de leur groupe, mais également que cette page pourrait servir à valoriser des producteurs/leurs productions (règles à établir pour qu'il y ait un roulement et que chacun se sente à son tour mis en avant)
- Par ailleurs, il est rappelé l'importance de continuer à travailler avec des partenaires qui peuvent représenter des relais pour la communication outre les médias, comme la CAP-NC ou d'autres encore (point info mairie, bienvenue à la ferme) ; et de faire perdurer et multiplier via les GLs des événements comme les Rencontres de la Bio, des marchés bio, etc.
- Une idée appréciée pour créer du lien au sein et entre GLs et valoriser le travail des adhérents de l'association plus largement est celle d'un « concours photos des GLs », associé à un projet de « calendrier des GLs de Bio Calédonia »
- Enfin le groupe s'est penché sur le sujet précédemment abordé en plénière : l'amélioration de la communication entre les administrateurs/direction et l'ensemble des adhérents. Il est entendu que certains points discutés en CA, sensibles ou qui nécessitent de la confidentialité, comme des questions de ressources humaines ou d'avis sur certains contrats et prestataires en lien avec l'association ne pourront être abordés dans un compte-rendu détaillé, mais il est proposé par le groupe qu'un bref relevé de décisions/des thématiques abordées puisse être a minima établi et partagé aux adhérents.

Ces différents avis et idées seront remontés au nouveau CA dont la première réunion officielle devrait se tenir le 6 juin. Suite à cela il pourra directement appliquer/mettre en place certaines idées ressorties des ateliers et/ou bien les intégrer dans le cadre de la construction à moyen terme du plan d'actions de l'association. Des groupes de travail spécifiques pourront être proposés pour creuser certains sujets. Ce plan d'actions devra être établi en parallèle de réflexions à mener avec les partenaires institutionnels, en faveur du développement de l'agriculture biologique sur le territoire. L'objectif est qu'en fin d'année un projet de plan d'actions Bio Calédonia puisse être présenté aux adhérents.

Le président M.Franck Soury-Lavergne conclut donc cette journée en donnant rdv à l'ensemble de l'Assemblée le plus vite possible, soit très certainement en fin d'année pour une nouvelle édition des Rencontres de la Bio (élément à confirmer selon le budget disponible). D'ici là rdv au Champ, en GL ou CDC. L'ensemble des partenaires et adhérents sont remerciés pour ce qu'ils apportent à l'association et la journée d'assemblée générale est clôturée.



Association Calédonienne de Labellisation Biologique

Fait à Nouméa, le 10 mai 2024

<p>Secrétaire Dominique REBATEL</p>	<p>Président Franck SOURY-LAVERGNE</p>
	